



Annulation du maintien de salaire pour cancer, en raison de chômage partiel dans mon service

Par **Nina99**, le **08/05/2020** à **11:58**

Bonjour,

Je suis cadre dans une entreprise depuis 14 ans, nous avons un maintien de salaire (convention commerce de gros) pendant 90 jours ensuite c'est la prévoyance qui prend le relais.

Je suis en arrêt de travail suite à un cancer depuis le 4 février 2020, fin mars mon employeur m'as averti que je n'aurais plus de maintien de salaire a partir d'avril parce que dans mon service il y as des personnes au chômage partiel en raison du covid19 et de ce fait j'aurais la même indemnisation soit 70 % de mon brut donc 84 % du net. On me parle d'un décret 1987. A la réception de mon salaire je constate non pas 84 % du net mais 70 % . En réponse à ma question auprès de la DRH j'ai comme réponse que les charges pour le chômage ne sont pas les mêmes qu'en maladie. Au départ je ne comprend déjà pas le rapport d'un arrêt de travail pour un cancer avec le covid, mais la on me traite d'un coté comme au chômage et en même temps comme malade. Si je pose plus de quéstions j'ai comme réponse que ces leurs avocats qui ont véifiés. Pouvez vous me dire si ils ont raison svp.

Merci d'avance.

Par **morobar**, le **08/05/2020** à **17:12**

Bonjour,

A ma connaissance votre arrêt perdure.

Mais l'employeur ne veut pas faire l'avance du complément "prévoyance".

Vous devez donc vous rapprocher de cette prévoyance pour obtenir le complément de salaire selon les conditions garanties.